

QUESTIONS DE PERSONNEL

(séance publique)

A) Création de postes.

1) Etablissement des Bains du Parc.

Création d'un poste d'instructeur de natation.

Le poste sera occupé sous le régime du salarié.

La réorganisation du domaine wellness en confiant celle-ci à des maîtres-nageurs et la demande de démission présentée par Madame Josiane Weber, agent polyvalent affectée actuellement au sauna, entraîne la création d'un poste supplémentaire d'instructeur de natation pour la remplacer.

2) Département des Travaux Municipaux, service Garage.

Création d'un poste de salarié artisan mécanicien.

Le poste sera occupé sous le régime du salarié.

Vu l'évolution du parc des véhicules et machines au cours des dernières années, la création d'un poste supplémentaire s'avère nécessaire.

Ainsi le nombre de véhicules à presque doublé depuis 1995 (126 -> 246) et le nombre de machines agricoles a augmenté d'un tiers (313 -> 538), tandis qu'au niveau du personnel, seul un poste de mécanicien et un poste de chef d'équipe ont été créés (9 -> 11).

C) Primes de responsabilité

Allocation aux responsables des différents sites des structures socio-éducatives de primes de responsabilité prévues par l'article 27 de la convention collective de travail pour le secteur d'aide et de soins et pour le secteur social actuellement en vigueur (en abrégé CCT SAS) lequel stipule que des primes de responsabilité de 15, 20, 25, 30, 40, 45 ou 60 points peuvent être allouées aux employés privés ayant à assumer des responsabilités hiérarchiques. Il s'agit en l'occurrence de l'agent suivant :

Nom et prénom	Fonction/Site	Prime de responsabilité	Effet
Amila Pacariz	Educatrice graduée/Lallange	30 points indiciaires	01.04.2019

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2019.
Service du personnel.